

Le Matin

Mardi 30 Octobre 1906

PAROLES D'AMBASSADEUR

M. Kurino, interviewé par le "Matin"
declare que le Japon veut la paix

Il s'explique sur le différend avec les États-Unis

Des bruits inquiétants ont circulé ces jours derniers au sujet du différend qui s'est produit la semaine passée entre les États-Unis et le Japon.

Le *Matin* a publié chaque jour des dépêches de Washington et de New-York donnant le point de vue américain de ce différend; j'ai cru qu'il serait intéressant d'avoir, d'une source autorisée, l'opinion japonaise sur la question.

Je me suis donc adressé à M. Kurino, ambassadeur du Japon à Paris, qui est d'autant plus compétent pour nous fournir quelques explications que c'est lui-même qui a signé, en 1894, le traité avec les États-Unis qui est invoqué dans la question en litige.

J'ai demandé à M. Kurino quelle était la cause du différend. Son Excellence m'a répondu :

— En 1894, M. Gresham, ministre des affaires étrangères des États-Unis, au nom de son gouvernement, et moi, représentant

le gouvernement du Japon — j'étais à cette époque ministre du Japon à Washington — avons signé un traité d'amitié dans lequel les États-Unis s'engagent à traiter les nationaux japonais de la même façon que les citoyens des nations qui jouissent du traitement le plus favorisé et s'engagent à accorder aux sujets japonais se trouvant aux États-Unis les mêmes droits civils et sociaux qu'aux citoyens des États-Unis eux-mêmes.

« Voilà, en quelques mots, l'esprit du traité que nous avons avec les États-Unis.

« Il y a quelques semaines, les autorités de l'État de Californie ont refusé aux enfants japonais qui habitent cet État l'enseignement dans les écoles publiques ordinaires et ont voulu les envoyer dans des écoles spéciales pour les Chinois et les Coréens.

« Il se trouve, d'après notre dernière statistique, 10,600 Japonais dans l'État de Californie. Il me semble qu'il est clair pour tout le monde que le refus de cet État de permettre aux enfants de nos compatriotes l'enseignement dans les écoles publiques est une violation directe de notre traité de 1894. Cette violation a d'autant plus mécontenté mes compatriotes au Japon qu'elle implique une distinction de races que le peuple japonais, fier et sensible, trouve blessante.

— Est-ce que ce traité peut être appliqué aux autorités d'un simple État qui, ainsi que vous le savez, jouit comme tous les États de l'Union d'une très grande indépendance vis-à-vis du gouvernement central ?

— D'après la Constitution des États-Unis, les autorités de toute la République doivent respecter les obligations des traités que le gouvernement de Washington a conclus avec les pays étrangers, et ces mêmes autorités n'ont pas le droit, toujours d'après la Constitution, de faire quoi que ce soit contre les traités. Par conséquent, le gouvernement de Washington serait pleinement justifié d'imposer sa volonté aux autorités de Californie.

La situation n'est pas grave.

— Les nouvelles qui nous sont parvenues de l'autre côté de l'Atlantique disent que la situation est inquiétante.

— Non, « inquiétante » n'est pas le mot. J'ai été ministre aux États-Unis, je connais le peuple américain, vous connaissez le pré-



M. KURINO

Ambassadeur du Japon à Paris

étant Roosevelt aussi bien que moi, et nous avons, au Japon, pleine confiance dans l'amitié du gouvernement et de la presque unanimité du peuple américain pour nous. Nous avons, en outre, pleine confiance dans l'impartialité parfaite du président Roosevelt et de ses conseillers pour admettre notre bon droit et la justesse de notre grief. Faire une distinction de races contre nous, malgré un traité solennel, est certes quelque chose qui touche de très près aux intérêts vitaux d'un pays. Mais soyez certain qu'aucune personne sensée, dans mon pays, ne pense avoir recours à autre chose qu'à la diplomatie pour résoudre la question en litige.

— On a parlé beaucoup, dernièrement, monsieur l'ambassadeur, des constructions navales du Japon, et on a interprété ces constructions comme un désir du Japon d'étendre ses possessions en Extrême-Orient.

— Les bruits alarmistes au sujet des constructions navales japonaises ne sont nullement fondés. Nos constructions sont relativement très peu importantes. En tout cas, elles sont beaucoup moins considérables que celles des grandes puissances maritimes occidentales ; il est facile de vérifier cela. On sait le nombre très restreint des cuirassés et croiseurs japonais en chantier à l'étranger et au Japon pour le compte de mon gouvernement. Si je compare le nombre des nouveaux cuirassés et croiseurs que construisent actuellement l'Angleterre, ou la France, ou l'Allemagne, au nombre de croiseurs ou de cuirassés que construit mon pays, je me demande comment on peut nous critiquer à cet égard.

» Il ne me semble pas juste de toujours s'inquiéter de suite quand le Japon donne une commande pour un croiseur ou pour un cuirassé, et de trouver fort raisonnable qu'une autre puissance maritime en construise quatre ou cinq, ou six à la fois.

» Il est indispensable que le Japon comme toute puissance maritime, maintienne ses forces en bon état, pour la protection de ses propres intérêts. Pourquoi donc, mon Dieu ! voit-on dans les constructions actuelles des intentions non pacifiques de la part du Japon ?

“ Nous voulons la paix. ”

» Nous venons de passer par une terrible guerre ; nous savons maintenant ce que c'est que la guerre, nous en connaissons, malgré nos victoires, le prix, et ce n'est pas, croyez-le bien, pour acquérir une île ou un territoire, que le Japon recommencerait la lutte avec un pays quelconque. Jamais dans mon pays le désir n'a été plus intense qu'aujourd'hui de conserver la paix, de vivre en amitié avec tous, de resserrer avec tous les pays nos relations, de développer nos ressources commerciales et industrielles. Jamais la répugnance aux horreurs de la guerre n'a été plus vive qu'aujourd'hui.

» Le Japon est profondément pacifique, soyez-en persuadé, et ceux qui nous présentent des desseins belliqueux, des desseins d'annexion, ne savent vraiment pas ce qu'ils disent. Les prophètes qui ne cessent pas de crier très haut, avec une réelle conviction, que le Japon aura les Philippines, que le Japon aura l'Indo-Chine, que le Japon aura Java... que le Japon se prépare, lentement mais sûrement, à enlever ces territoires, ces prophètes, vous dis-je, sont de pauvres gens qui font rire chez nous, mais que je plains de tout mon cœur.

» Non seulement le Japon est satisfait de la terre qui est la sienne, mais, à ma connaissance, il est dans mon pays des hommes influents fort nombreux qui feraient très bon accueil à tout désir d'une entente avec la France et les autres pays qui ont des intérêts en Extrême-Orient, de se garantir leurs possessions respectives et de maintenir le *statu quo*. Ce désir est très étendu et très sincère au Japon ; ce désir va entièrement contre les desseins absurdes qu'on nous prête, surtout depuis quelques jours, depuis que nous avons un différend avec les Etats-Unis, différend qui, je vous le répète, sera sûrement arrangé à l'amiable en peu de temps. Je vous l'ai dit, nous avons tous confiance dans l'impartialité de M. Roosevelt et dans son amitié pour nous pour qu'il reconnaisse, lui et son gouvernement, le bien fondé de nos griefs et la sincérité de notre désir de continuer nos relations très amicales avec le peuple des Etats-Unis. »

JULES HEDEMAN.